

Rapport d'Activité Académique (RAA)

2021-23

1) Action, formation, syndicalisation

Face aux attaques contre le second degré

Au niveau académique, le Snes-FSU a lutté et lutte encore au quotidien contre les effets ou les mesures connexes à ces réformes ou ces projets de réforme du lycée et du collège : CLA, cités éducatives, PLE, Pacte, suppressions de postes, « choc des savoirs », Snu, stage d'Observation en milieu professionnel en 2de ... etc . Les choses s'enchaînent jour après jour à un rythme de plus en plus impressionnant... et le S3 produit des documents, des diaporamas, des analyses pour aider les collègues dans l'exercice de leur métier. De nombreuses HIS sont également organisées avec l'appui de militant.e.s de la section académique. Les attaques contre les personnels (réforme de la formation initiale, pacte, accès à la classe exceptionnelle...) sont également décryptées lors de stages et dans les publications papier et numériques afin d'armer les collègues pour résister.

Contre la réforme des retraites 2023

La section académique a mobilisé de façon massive rassemblant des milliers de collègues dans la rue, dans des manifestations locales et régionales, les informant grâce à des HIS nombreuses, des publications, des visuels et des vidéos diffusées, cartes interactives sur les réseaux sociaux.

Afin d'engager dans l'action sur la durée, le S3 a réactivé la Caisse de solidarité mise en place en 2019. Cette caisse a été abondée par des dons (5 670 €), une participation du SNES national (3 600 €), un reliquat de la caisse mise en place contre la réforme des retraites de 2019 (5 815 €), et une participation du SNES de Lille qui a permis de combler le déficit (10 323 €). Elle a permis d'indemniser les syndiqué.e.s SNES-FSU de l'académie qui en faisaient la demande selon les règles définies en secrétariat. 142 collègues en ont bénéficié (professeur.e.s, CPE, AED, AESH). 25 408 € ont été redistribués pour indemniser 530 jours de grève. Elle a été clôturée en décembre 2023.

Le S3 investi dans la lutte contre le harcèlement et les violences à caractère sexiste ou sexuelle :

Depuis la rentrée 2021, la section académique du Snes-Fsu a ouvert une permanence spécifique pour

recueillir et traiter toutes questions, demandes d'accompagnement, témoignages en lien avec les violences sexistes et sexuelles sur nos lieux de travail. Une adresse mail différente de celle générique a ainsi été créé en ce sens (vss@lille.snes.edu) et des militantes de la section académique se sont formées afin de pouvoir répondre à ces demandes.

Dans la mise en place de la cellule de veille rectorale créée, les représentantes Snes-Fsu dans les différentes instances - mais en particulier lors des CHSCT et depuis mars 2023 en FS SSCT - ont multiplié les interventions afin faire entendre nos revendications sur ces questions, et ont obtenu aujourd'hui des éléments quant à son fonctionnement bien plus précis que dans nombre d'académies.

Sur la journée du 25 novembre, journée de lutte contre les violences sexistes et sexuelles, les militantes de la section académique ont été porteuses au sein de la FSU dans l'organisation de deux temps forts : la marche sur cette journée mais aussi depuis deux ans sur notre participation lors d'une course dédiée.

Enfin dans le cadre de la journée du 8 mars, le SNES continue de participer dans un cadre FSU, aux réunions de préparations du collectif du 8 mars regroupant de nombreuses associations, collectifs et syndicats féministes afin de préparer l'organisation d'une marche suivie d'un village associatif. La section académique est aussi investie chaque année dans l'organisation intersyndicale de mobilisations lors de cette journée d'appel à la grève.

Victoires aux élections professionnelles 2022

Malgré la baisse de la participation générale à ce scrutin, le nombre de voix apportées à la FSU par le SNES pour le scrutin du CSA académique fut en hausse ce qui a permis une large victoire à l'échelle locale puis nationale du SNES et de la FSU aux élections professionnelles.

La mobilisation de tous les militants et militantes a permis la victoire aux élections professionnelles de 2022 avec notamment l'obtention d'un siège supplémentaire qui nous donne la position majoritaire, devant l'UNSA notamment ; c'est la reconnaissance par la profession du travail accompli pour les mobilisations collectives et pour la défense du métier et des personnels. Cela a permis également d'améliorer le dialogue avec le rectorat qui reconnaît la représentativité de la section académique du Snes-FSU et son expertise sur de très nombreux sujets. Cette représentativité reconnue rend incontournable notre organisation, notamment dans les moments de crise que nous avons subies en 2023. Elle donne un poids réel sur le terrain dans les situations les plus conflictuelles qui ont abouti à des renouvellements de direction qui s'imposaient.

La formation syndicale

La tenue de nombreux stages aux thématiques variées a permis de toucher de nouveaux collègues et de conforter notre réseau de S1. Les stages autour du métier et des statuts (carrière, agir syndicalement dans son établissement, entrée dans le métier, Collège, etc...) ont été particulièrement populaires, montrant l'implication mais aussi les inquiétudes des collègues sur ces questions. Les stages disciplinaires (français, mathématiques, Langues Vivantes) ont aussi rencontré du succès car ils ont permis de donner une autre perspective que les injonctions institutionnelles et de rassembler des collègues d'une même discipline alors que le contexte professionnel ne le permet plus toujours, comme en lycée où les réformes du lycée et du baccalauréat ont éloigné les collègues isolés dans le Contrôle Continu. Les stages "de proximité", réalisés dans des bassins éloignés de la métropole lilloise, ont permis de renforcer le contact avec des collègues, qui même parmi les adhérent-es fidèles ont du mal à assister à des stages centralisés sur la métropole lilloise, zone la mieux desservie de l'académie ; cela a permis de leur montrer que le SNES-FSU de Lille se

préoccupe de leur situation dans des secteurs moins denses. Ces stages ont aussi permis de motiver des adhérents à se constituer en S1, renforçant ainsi le maillage de la présence du SNES-FSU sur toute l'académie. La section académique a veillé à s'adresser au travers de ces stages à toutes les catégories de personnels. Concernant les DCIO et Psyen EDO, la volonté est forte de reconstituer une force syndicale.

Le regain de la syndicalisation

Nombre d'adhérent-s dans l'Académie de Lille.

2019-20 : 2888

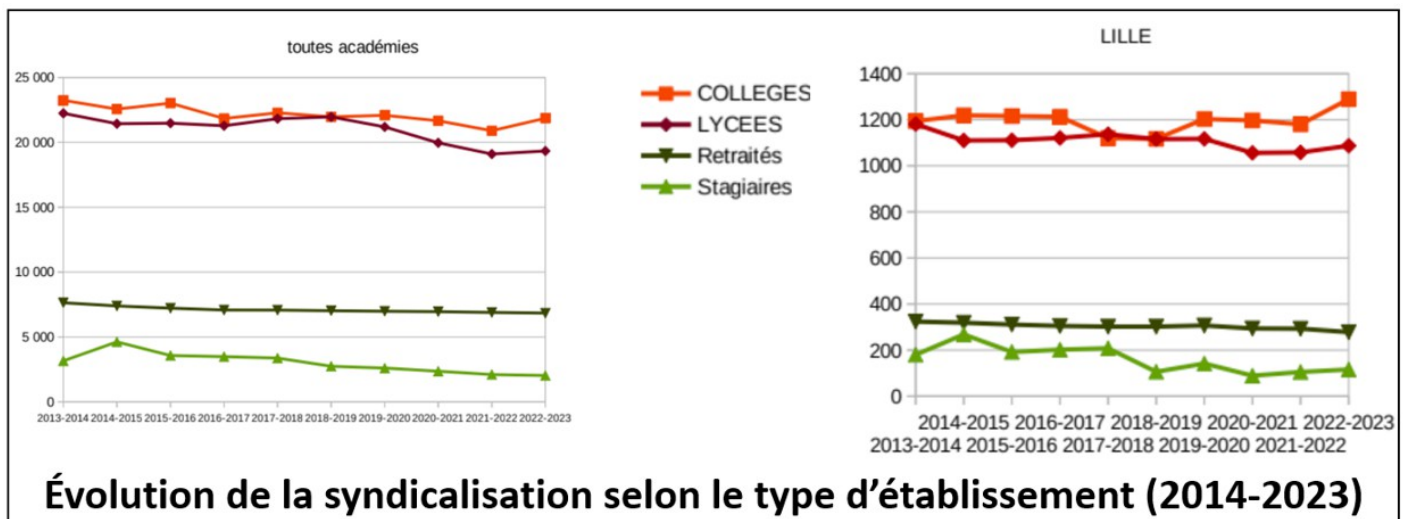
2020-2021 : 2759

2021-22 : 2750

2022-2023 : 2921

De 2019 à 2023, le nombre d'adhérent-e a augmenté de 4.36% dans notre académie, alors qu'au niveau national la baisse était de 7.31%. Des trois S3 métropolitains qui ont gagné des adhérent-es sur la période, le S3 de Lille est celui qui a enregistré la plus forte progression. Dans le Nord, la hausse est de 2.34% , et de 7.38% dans le Pas-de-Calais.

Sur une période plus longue, à l'échelle nationale (et la tendance se confirme pour 2023-24), le regain de la syndicalisation est générale au lendemain de la période marquée par le Covid-19. La campagne pour les élections professionnelles semble avoir accéléré l'inversion de la tendance.



L'activité syndicale des S1 de retraité.e.s

Les retraités de l'académie, organisés en deux S1 (un pour le Nord et un pour le Pas-de-Calais) se retrouvent chaque année pour une AG d'une journée avec votes des rapports d'activité et financiers, spécifiques, point sur la syndicalisation des retraités et avec travail sur les textes de congrès ou intervention d'une personnalité en lien avec l'actualité ou découvertes culturelles.

Une quinzaine de militants se réunissent au S3 environ deux fois par trimestre pour débattre des sujets d'actualité, organiser les actions et prévoir le calendrier ...

Les retraités soutiennent toutes les actions des actifs et participent à toutes les manifestations éducation et interpro. Dans le cadre du groupe des 9, ils organisent aussi des actions pour la divulgation et la défense des revendications du secteur : manifestations, pétitions ... Toutes ces actions sont relayées sur le site du S3.

Depuis septembre 2023, les 2 S1 envoient une lettre flash info mensuelle aux retraités, mais aussi dans une démarche de maintien de la syndicalisation, aux syndiqués de 61 ans et plus.

Enfin, dans le cadre de la FSU, un syndiqué SNES siège au CDCA 59 (conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie) et un autre au CDCA 62. Tous deux siègent aussi dans les instances consultatives de l'ARS.

2) Le soutien collectif et individuel à la profession au quotidien depuis 2021

Activité du Snes, au sein de la FSU, sur les questions de santé et sécurité au travail (FSSST)

Les membres FSU représentants des personnels élu.e.s en CHSCT ont obtenu en 2021 la dématérialisation du RSST (*registre sur la santé, la sécurité et les conditions de travail*) suite à leurs nombreuses interventions, alors même que les représentants pour l'UNSA s'opposaient à cela.

Depuis la loi TFP, les CHSCT ont disparu au profit des FS SSCT (*cf. article de la section académique à ce sujet*). Si la forme de cette instance a été modifiée, la section académique s'assure que les droits de ses représentants – formés aux changements liés à cette fusion des instances - restent inchangés. Le SNES-FSU a pu se réorganiser et former de nouveaux militants à cette instance grâce aux sièges gagnés au niveau départemental lors des dernières élections professionnelles.

La section académique, par le biais notamment de ses représentants en FS SSCT, a continué à interpeller, alerter notre employeur sur toutes les situations d'établissement pouvant mettre en danger les conditions de santé et de sécurité de ses personnels qui ont pu lui être remontées (*que ce soit par le RSST ou les retours à permanence académique*). De nombreuses crises ont impacté notre académie en cette période et la section académique est intervenue systématiquement pour accompagner les collègues et obtenir auprès de notre employeur des mesures de protections immédiates pour les personnels concernés (*protection fonctionnelle , CITIS accordés ou encore cellules de soutien médical et psychologique diligentées*), que ce soit suite à l'attentat survenu à Arras, à la mise en cause des personnels après le suicide d'une élève à Vendin, après les inondations impactant plusieurs établissements du Pas-de-Calais.

Suite à l'attentat d'Arras, les représentants en FS SSCT ont aussi alerté le rectorat sur de nombreuses situations d'établissements pour lesquels des problèmes de bâti non sécurisés ont été constatés et cela a permis d'engager plus rapidement des travaux en lien avec le conseil régional ou départemental.

Lors des divers CHSCT et FSSST, les représentants snes-fsu ont ainsi été porteurs de nombreux avis et demandes d'enquêtes.

Le suivi et interventions syndicales des carrières et des mutations

La loi TFP a eu un impact en profondeur sur l'organisation du travail syndical au plus près du terrain, la défense des collègues sur les questions de mobilités comme sur les carrières, mais également dans nos interventions auprès de l'administration.

La section académique a su s'organiser et déployer ses forces, lorsque la situation l'exigeait, pour répondre aux sollicitations individuelles des collègues et obtenir de nouvelles avancées pour toutes et tous :

- sur les carrières, depuis la campagne 2023, tous les collègues sont individuellement informés des éléments relatifs à l'examen de leur promotion en amont des opérations de carrières. Avec l'aide du SNES FSU, ils peuvent désormais vérifier leur barème en amont des opérations pour s'assurer qu'ils ne sont pas lésés.

Cette avancée vers une plus grande transparence est à mettre à l'actif du SNES FSU. elle s'est conjuguée avec une amélioration de la communication post campagne de la part de l'administration qui, depuis, communique également aux collègues les barres et les éléments qui ont permis de départager les collègues. Ce fut là aussi une avancée gagnée par l'action collective du SNES FSU

- sur les mobilités : les permanences et le fin suivi individuel mis en place avec la permanence du SNES FSU, nous permettent d'intervenir sur des questions collectives pour faire avancer les droits des personnels sur les questions de mobilités des personnels. Même si ces avancées sont minimales, les interventions du SNES et de la FSU ont permis par exemple d'obtenir des moyennes des barres d'accès aux groupements de communes sur les 5 dernières années, ou encore le retour d'une bonification proche aidant et d'une bonification "parents isolés" dans le cadre du mouvement intra (même si le niveau de bonification demeure insuffisant). Par ailleurs, chaque année, ce sont plus de la moitié des recours formulés par les personnels à l'issue de la phase intra du mouvement qui sont défendus par le SNES et la FSU. Le mandat porté et renouvelé chaque année par les collègues conforte notre place de syndicat de référence sur les questions de mobilités et de carrière.

Si la loi TFP de 2019 a obligé la section académique à troquer le suivi collectif des CAPA par du suivi individuel dans le cadre de permanence, la section académique du SNES FSU a su faire de cette évolution une force collective d'intervention et de défense des droits de tous les personnels. Dans toutes les instances, le Snes, avec la FSU, a porté une exigence de transparence et d'équité dans les opérations de carrières des personnels afin que l'administration modifie ses pratiques et améliore sa communication. Il continue de militer pour le retour du paritarisme dans les opérations de carrière des personnels.

Accompagnements individuels :

- Rendez-vous RH, dont le nombre s'est multiplié avec la mise en place de la "RH de proximité" (sic).
- dossiers de retraite : existence de permanences dédiées les jeudi et vendredi après midi pour estimation de pension, interventions auprès du rectorat, établissement du dossier retraite.
- réponses aux collègues de plus en plus nombreux à être en souffrance professionnelle. L'accélération des réformes éducatives et le développement et le renforcement d'un pilotage néomanagérial encourage la verticalité et l'autoritarisme : injonctions, non respect des droits ou des textes réglementaires, intrusion dans les pratiques professionnelles.
- accompagnement des collègues : ruptures conventionnelles, démissions, stagiaires, convocations RH...
- et plus récemment, à titre d'exemple : gestion de la suspension des cours lors des épisodes de neige ou des inondations

Sans compter les dossiers qui, tout à la fois terrassent et sont chronophages, qu'il s'agisse de crises ou d'attaques individuelles.

Dans ces différents moments de crise, le S3 s'est mobilisé et s'est efforcé de faire preuve d'une grande réactivité, mettant en place des cellules de crise, accompagnant des collègues en grande difficulté sans compter le temps passé.

3) L'activité des secteurs

Entrée dans le métier : secteur Stagiaires

La réforme Blanquer de la formation et des concours a transformé l'entrée dans le métier en un véritable parcours du combattant pour les lauréats de concours : année de stage à temps plein ? à mi temps ? quelles conditions de stage en fonction de quelles situations ?

La section académique organise à chaque étape des affectations stagiaires (inter comme intra) des permanences spécifiques et des réunions en visio visant à informer les candidats aux concours des modalités d'année de stage et d'affectations, et à leur permettre de mieux décrypter les enjeux.

Tout au long de l'année, le secteur "stagiaires/entrée dans le métier", renforcé depuis 2021, accompagne individuellement (permanence les lundis et mardis) et collectivement (liste de diffusion, stages) les fonctionnaires stagiaires dans leur année de stage. Ce suivi est essentiel au vu des conditions dégradées que subissent nos nouveaux collègues.

L'accompagnement, les aides proposées, ainsi que nos interventions régulières auprès de l'administration (rectorat et INSPE) se traduisent par :

- une hausse de la syndicalisation : si le nombre de stagiaires diminue du fait de la désaffectation pour nos métiers, la part des collègues qui se syndique au SNES FSU dans l'académie ne cesse de croître tous les ans ;
- une victoire aux élections de l'INSPE en 2022 : alors que la FSU n'était plus représentée au conseil d'école de l'INSPE, elle a, lors des dernières élections, non seulement réussi à retrouver un siège au collège des usagers, mais a aussi pris la tête du scrutin, étant l'organisation syndicale qui a enregistré le plus de voix.

CPE

Le secteur CPE continue son action syndicale auprès des collègues (stages, enquêtes métiers académiques, accompagnement et défense individuelle, etc) qui s'est traduite l'année dernière par une hausse de la syndicalisation de la catégorie qui était alors en berne. Actuellement, le SNES FSU est le seul syndicat capable de représenter les CPE dans toutes les instances de dialogue social (CSA comme CAPA ou encore FS SSCT académique) avec des élu-e-s appartenant au corps. Cette présence au sein des instances lui permet de porter ses mandats spécifiques sur le métier et lui a permis d'obtenir notamment le rétablissement des formations décentralisées des CPE, que l'administration, ayant profité de la crise sanitaire, avait supprimées en catimini.

Professeurs documentalistes

Le secteur Professeurs documentalistes organise chaque année des stages spécifiques pour organiser l'action collective et porter les mandats du SNES-FSU sur le métier et la discipline. Une permanence spécifique permet également d'accompagner, de conseiller et de défendre individuellement ces collègues, souvent isolé.e.s dans leur établissement.

AESH : un combat contre la précarité qui prend de l'ampleur

Depuis 2021, la section académique s'est attachée à faire passer les AESH du cadre des collectifs à celui de la lutte syndicale, afin de faire avancer les revendications spécifiques de la catégorie. Le S3 a initié un groupe facebook commun avec la FSU-Snuipp 62, mis en place une permanence et des stages spécifiques.

AED

La situation professionnelle des AED n'a cessé de se dégrader. Si nous aurions pu croire que la crise sanitaire permette une prise de conscience aux tenants du néo management sur la nécessité comme sur la dégradation de la situation de la catégorie, il n'en est rien.

Fort heureusement, l'action du SNES FSU a pu peser positivement sur la politique académique, ce qui nous a permis d'obtenir:

- deux groupes de travail pour aborder les points de gestion RH de l'administration?
- La rédaction d'un guide AED (en cours)
- un groupe de travail préalable au CSA sur les mesures d'emplois AED.

Si la CDIisation semble répondre aux revendications des personnels, l'accès au CDI n'est pas encore garanti, notamment du fait d'employeurs (chefs d'établissements voir même rectorat) qui refusent de considérer cette avancée comme un droit, voir même usent de procédures (parfois illégales) pour contourner leur obligation d'employeurs et qui vont d'avantage dégrader la situation des AED (ex : fin de contrats au bout de la 5e année). Dans les instances de dialogue social, le SNES FSU ne cesse d'intervenir pour dénoncer ces dérives. Tout au long de l'année il accompagne les collègues pour les aider à défendre leurs droits et à en obtenir des nouveaux.

Rappel de l'organisation interne - Permanences

La section académique a renforcé ses permanences dans ses locaux du 209 rue Nationale à Lill , ouvertes du lundi au vendredi après midi, pour répondre aux besoins et questions des collègues. C'est un effet des gains électoraux, qui se traduisent en décharges. Tout en permettant de répondre aux besoins et questions spécifiques de plus en plus nombreux des collègues, ce renforcement a un impact positif sur l'évolution de notre syndicalisation et facilite l'organisation de campagnes de syndicalisation ou encore de relances téléphoniques que nous souhaitons rendre annuelles.

Des permanences spécifiques ont également pu être mises en place pour accompagner les collègues lors des mouvements inter et intra, ou encore les stagiaires en juillet. Ces permanences ont montré la capacité de mobilisation des militants aux cotés des collègues tout au long de l'année.

4) Dans les instances, publications, communication

Zoom : le comité de suivi des examens

Le Snes-FSU y siège de puis longtemps et y mène un travail de longue haleine ; c'est la seule organisation syndicale à faire une déclaration détaillée afin de pointer précisément les problèmes qui se sont posés à la dernière session ou qui risquent de se poser : la section académique a acquis une expertise reconnue par

l'administration ; concrètement, cela a permis d'améliorer les conditions de passation des oraux, notamment de l'EAF et du grand oral mais également , parfois, d'obtenir une amélioration du calendrier afin de laisser plus de temps de correction des copies ; cela a permis aussi de mieux répartir les tâches entre les examinateurs.

Publications, communication

Le bulletin académique connaît cinq éditions par année réparties comme suit :

en janvier, février, mars, le bulletin académique est associé à un bulletin spécial mutation ;

en avril, mai, juin ;

en juillet, août, septembre ;

en octobre, novembre, décembre ;

à la rentrée scolaire, un bulletin de syndicalisation est décliné selon les métiers : enseignement collège/lycée, AED, AESH et stagiaires.

À la rentrée 2023, il a été décidé de faire passer le bulletin académique de 8 à 4 pages en resserrant les informations sur l'actualité académique, même si les rédacteurs ne s'interdisent pas d'intégrer des éléments de la situation nationale.

Le bulletin académique trimestriel est envoyé aux syndiqués et aux S1. Un choix de réception en version numérique ou papier est proposé dans l'espace adhérent des syndiqués.

Tous les bulletins académiques sont disponibles en version numérique sur le site du SNES de Lille.

Ce bulletin papier vient s'ajouter aux multiples articles publiés sur le site chaque semaine, à la lettre d'information hebdomadaire, véritable rendez vous attendu aux très nombreux abonnés (y compris des non syndiqués), aux publications nombreuses sur les réseaux sociaux ou le S3 (et ses visuels souvent percutants) a pris une place importante, certaines publications ayant atteint des milliers de vues. Tout cela concourt à une audience renforcée de la section académique qui est restée également très présente dans les médias traditionnels.

Droits et libertés

La montée de l'extrême-droite se traduit désormais par des pressions et attaques directes à l'encontre de collègues que nous avons défendus et accompagnés.

Qu'il s'agisse de notre camarade de philosophie, livrée à la haine de la fachosphère, ou des collègues d'Auchel ciblés par une association érigée en milice contre le harcèlement, la section académique a accompagné les personnels de l'établissement, soutenant leurs démarches, dénonçant parfois la passivité des autorités, mais restant constamment mobilisée.

Avec la FSU, et dans un cadre intersyndical, le travail collectif contre l'extrême-droite et les interpellations en

direction du Ministère de l'Éducation Nationale doivent être poursuivies. Il faut bien sûr, dans ce cadre, continuer à exiger une circulaire qui donnerait un cadre précis et opérationnel aussi bien sur les plans droits et protection des personnels que sur celui de la défense des projets et mise en œuvre des programmes attaqués par l'extrême-droite.

Parallèlement, il est important de faire savoir à la profession que le Snes-FSU dispose d'une structuration nationale qui mutualise l'expertise des différents secteurs et qui permet in fine aux S3 d'être en capacité - d'apporter aux collègues, victimes de pressions, le soutien, la protection et la mise en œuvre de leurs droits

- d'interpeller l'employeur public quant à la mise en œuvre de ses obligations.

Implication également dans les mobilisations contre l'extrême droite, pour une paix durable et juste en Palestine, sur la question des migrants à Calais, au sein de RESF, contre la loi immigration.

Soutien, relais des mobilisations, présence de militants de la FSU et du SNES même si la disponibilité parfois a manqué pour beaucoup de militants, même si les mobilisations sur Lille ont parfois été compliquées à organiser face aux autorités préfectorales. Le S3 de Lille reste très attentif aux questions droits et libertés, et veut continuer pleinement à jouer son rôle d'acteur de la transformation sociale, très attaché à la défense des droits, de la démocratie et des libertés.